

Partage des ressources

Quels termes employer ?

Terminologie

FDD – Fourniture de documents à distance

Parfois employé pour désigner de façon générale la Fourniture de documents.

PEB – Prêt entre bibliothèques

Terme « historique » le plus souvent employé de façon générique pour désigner toute gestion de fourniture de documents à distance. Avec le développement de la documentation électronique, le terme de PEB devient encore plus inapproprié, de même que les notions de fournisseurs ou d'intermédiaires ne relèvent plus seulement des bibliothèques mais aussi d'institutions (ex. : INIST-CNRS) ou de fournisseurs commerciaux.

En tant que *service* d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation, le PEB permet d'émettre ou de recevoir tout type de demandes de fourniture de documents : prêt de l'original, reproduction, fichier électronique.

Au sens strict et en tant que processus, le *prêt* entre bibliothèques ne devrait désigner que l'envoi du document original, par acheminement postal, qui est prêté puis rendu par le lecteur. Il y a donc un aller et retour du document (norme ISO ILL 10160), à la différence d'une *reproduction* ou d'une *fourniture électronique du document*. En ce sens, le PEB étant une forme de fourniture de documents à distance, le terme de FDD pourrait remplacer le terme de PEB souvent utilisé (à tort) de façon générique.

Selon son acception (service ou processus), le PEB peut concerner tous les types de document ou seulement un type.

FED – Fourniture électronique de documents

Désigne la mise à disposition du document sous une forme électronique :

- soit au format PDF (joint à un courrier électronique) incluant une gestion numérique des droits d'auteur par le biais de DRM (digital rights management) ;
- soit sous la forme d'un fichier électronique déposé sur un serveur et accessible *via* un login et un mot de passe ne permettant qu'une impression (print only).

La FED concerne aujourd'hui quasi exclusivement les articles de périodiques, congrès, thèses, mémoires ; si, aujourd'hui, la FED ne concerne pas les monographies, on pourrait imaginer que les parties de monographies le soient.

LES – Livraison électronique sécurisée

Terme employé par l'INIST-CNRS pour son système de fourniture de documents scientifiques « Refdoc ». Désigne la mise à disposition du document au format PDF pour impression unique.

Ne concerne que les articles de périodiques.

Reproduction

Désigne une fourniture à distance d'une photocopie ou d'un scan imprimé qui est envoyé au demandeur par voie postale ou par fax.

Dans le cas du prêt entre bibliothèques, la limite de reproduction fixée à 10 % (monographie) ou 30 % (périodique) par le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) ne s'applique pas : « *Dans le cadre du prêt entre bibliothèques, et dans ce cadre exclusivement, la reproduction par reprographie de l'intégralité d'une œuvre est autorisée, à l'exception des œuvres de musique imprimées* »¹.

Si la reproduction concerne tout type de document, dans la réalité, les demandes de reproduction pour le PEB concernent en très grande majorité des articles de périodiques.

PIB – Prêt interbibliothèques

Le terme peut recouvrir deux acceptions différentes :

1. traditionnellement, signifie la même chose que le PEB, au sens général de service (l'expression « prêt-inter » est parfois encore utilisée en ce sens mais a tendance à disparaître) ;

2. en France, le « PIB » désigne le service de prêt entre bibliothèques pour le réseau des bibliothèques publiques (qui repose sur le CCFr), à distinguer du « PEB » qui désigne le service de prêt entre bibliothèques du réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur (qui repose sur le Sudoc).

Une interconnexion existe entre les 2 réseaux PIB et PEB grâce à un interfaçage fondé sur la norme ISO/ILL.

ILL – Interlibrary loan

Terme international dont la traduction littérale est « PEB » et dont l'utilisation est tout aussi problématique mais qui a été conservée par habitude et qui a donné son nom à une norme ISO recouvrant 2 standards : ISO ILL 10160 (ILL Application Service Definition) et ISO ILL 10161 (ILL Application Protocol Specification).

Supeb

Désigne à la fois :

- un **réseau** de bibliothèques qui s'appuie sur...
- ... un **outil** professionnel (propriétaire – OCLC – administré par l'ABES) qui s'appuie notamment sur la base de données bibliographique du Sudoc pour gérer les demandes de fourniture de documents du réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Jean-Philippe Aynié

¹ « Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées entre le CFC et une université » Disponible en ligne : <http://www.cfcopies.com>